

Responsable de production de projets culturels

RNCP37040 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	310, 323p, 323s
Formacode(s)	32135, 44067, 44035
Code(s) ROME	L1303, K1602, K1206, L1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	23/11/2022
Date d'échéance	23/11/2024

Certificateur(s)

ECAD CONSULTANTS - IESA ART&CULTURE · SIRET : 33115405400091

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CIFACOM	48332570000027	Former et organiser l'évaluation
ECAD CONSULTANTS - IESA ART&CULTURE	33115405400091	Former et organiser l'évaluation
LEADER FILM	34235729000069	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Pilotant la réalisation des projets culturels de bout en bout, le responsable de production de projets culturels a pour mission de mener les projets à bien, tout en veillant à favoriser l'accès du public à la culture. Collaborant avec les différents services, il coordonne la gestion administrative, humaine, juridique et financière relative à l'organisation de concerts, de spectacle, ou d'expositions. Garant de la qualité de la production, il veille au respect du planning et du cadre budgétaire dans lequel le projet s'inscrit. De plus il en assure la promotion et la communication.

Presque totalement mis à l'arrêt entre mars 2020 et mai 2021, le secteur de la culture s'est trouvé profondément affecté par la crise sanitaire. Comme rapporté par le ministère de la Culture, avant la pandémie, le secteur représentait un chiffre d'affaires de 97 milliards d'euros pour une valeur ajoutée de 47 milliards d'euros avec un secteur marchand composé de 79 800 entreprises et de 653 700 personnes occupant un emploi à titre principal dans la culture.

Devant s'adapter aux mutations économiques, technologiques, juridiques et environnementales et face à l'évolution permanente du secteur de l'art et de la culture, et notamment à la diversification croissante des métiers, les profils touchant à l'organisation et à l'encadrement des différentes productions tels que les responsables de production de projets culturels sont d'autant plus nécessaires.

Couvrant l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier, c'est afin de répondre aux enjeux rencontrés par le secteur de l'art et de la culture que l'IESA Arts & Culture propose la certification "Responsable de production de projets culturels".

ACTIVITÉS VISÉES

Définition et conception d'un projet culturel.

- Réalisation d'un diagnostic de l'existant.
- Définition des objectifs d'un projet culturel.
- Définition des actions à conduire et des moyens nécessaires à la réalisation d'un projet culturel.
- Evaluation d'un projet culturel sur la base de la définition préalable de critères et d'indicateurs.
- Mobilisation des partenaires stratégiques autour d'un projet culturel.

Gestion des aspects budgétaires, administratifs, et juridiques d'un projet culturel.

- Etablissement du budget prévisionnel d'un projet culturel.
- Réalisation et suivi des demandes de subventions.
- Gestion et suivi budgétaire d'un projet culturel.
- Etablissement des différents contrats nécessaires à la production et à l'exploitation d'un projet culturel.
- Mise en oeuvre les opérations réglementaires liées au projet culturel.

Organisation de la mise en oeuvre d'un projet culturel.

- Identification des lieux d'accueil.
- Suivi logistique des actions culturelles.
- Organisation et suivi de la régie d'exploitation.

Conception d'actions de médiation culturelle.

- Détermination des publics ciblés par les actions de médiation.
- Conception de parcours de médiation culturelle.
- Conception d'outils et de supports de médiation culturelle.
- Elaboration de fiches pratiques des actions de médiation.

Communication autour d'un projet et de ses activités culturelles.

- Définition d'une stratégie de communication.
- Déploiement d'une communication digitale.
- Mise en oeuvre d'une stratégie médias.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser un diagnostic critique de l'existant, en s'appuyant sur des rencontres de professionnels ainsi que sur une analyse du territoire, des aspects économiques, sociaux, touristiques, culturels et environnementaux, afin d'identifier les axes de développement culturel.

Définir les orientations et les objectifs du projet culturel, en s'appuyant sur le diagnostic préalablement réalisé, de manière à répondre aux besoins et enjeux préalablement identifiés.

Traduire le projet culturel en termes d'actions à conduire, en fonction de ses objectifs et de ses finalités, de manière à déterminer les moyens humains et financiers à mobiliser dans le cadre de sa réalisation.

Définir les indicateurs et critères d'évaluation du projet culturel, en fonction de ses objectifs et finalités, de manière à en mesurer les effets et impacts (culturels, sociaux, environnementaux, etc.), de sa mise en oeuvre.

Prospecter les différentes parties prenantes (partenaires institutionnels, professionnels, privés, populations concernées) pouvant accompagner et/ou être mobilisées dans le cadre du projet culturel, en fonction des objectifs, de l'environnement et des spécificités de ce dernier, de manière à développer des partenariats et coopérations.

Etablir le budget prévisionnel du projet culturel, en évaluant et répertoriant l'ensemble des postes de dépenses et de recettes, de manière à estimer les ressources nécessaires au projet.

Effectuer des demandes de subventions, aides, mécénat, sponsoring, partenariats, en collectant les différentes pièces nécessaires à la constitution des dossiers, et en assurant leur suivi administratif auprès des partenaires institutionnels, afin de financer le projet.

Suivre et analyser les évolutions budgétaires du projet culturel, en effectuant des reporting réguliers, de manière à garantir l'équilibre budgétaire et prendre les décisions stratégiques et opérationnelles adéquates.

Établir les différents types de contrats de coproduction, de résidence, de cession, de travail, conventions, etc. nécessaires à la production et à l'exploitation du projet artistique, en tenant compte :

- Des réglementations applicables
- Des accords mutuels entre les parties-prenantes
- Des spécificités de la production

afin de formaliser les engagements avec les différents partenaires/collaborateurs.

Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins nécessaires à l'exploitation des oeuvres, en effectuant les démarches nécessaires, afin de pouvoir reproduire ou diffuser diverses oeuvres préexistantes réalisées par un tiers.

Évaluer l'adéquation des lieux d'accueil aux besoins techniques et artistiques du projet, en s'appuyant sur leurs fiches

techniques, afin de procéder - en concertation avec les équipes - aux ajustements nécessaires.

Organiser la logistique des actions culturelles, en effectuant les démarches nécessaires (devis, réservations, suivi des bons de commande, etc.), de manière à en assurer leur bon déroulement.

Coordonner les équipes d'accueil, en s'appuyant sur l'élaboration des feuilles de route et des plannings des intervenants, de manière à organiser l'accueil du projet.

Déterminer les publics concernés par la médiation culturelle, en fonction de leurs caractéristiques (âge, CSP, niveau scolaire, handicap, etc.) et/ou de leurs intérêts communs, de manière à concevoir des actions de médiation adaptées.

Elaborer les dispositifs/parcours de médiation culturelle, en définissant les objectifs, les actions à mener, les modalités et critères d'évaluation de ces actions, ainsi que les outils et supports de médiation, de manière à mettre en relation le public visé et les contenus culturels/artistiques.

Concevoir des outils et supports de médiation (images, écrits, supports audio, multimédias, etc.), en veillant à les adapter aux différents types de public, dans le but de faciliter leur compréhension et leur participation à l'activité de médiation.

Elaborer des fiches pratiques, en précisant le déroulé, les moyens, les modalités, et les conditions de réalisation des actions, afin d'outiller les intervenants et médiateurs dans la mise en oeuvre des actions de médiation.

Etablir un plan de communication digitale et hors ligne, en définissant et caractérisant les différentes actions à mener ainsi que leurs objectifs, de manière à promouvoir le projet culturel.

Déployer une communication digitale, en s'appuyant sur la réalisation de campagne e-mailing et la diffusion de contenus sur les réseaux sociaux, afin d'accroître la visibilité sur les actions culturelles menées.

Rédiger des communiqués et dossiers de presse à destination des médias, en fonction de leur ligne éditoriale, de la nature du projet ainsi que des publics visés, de manière à informer et rassembler autour du projet culturel.

Blocs de compétences

RNCP37040BC01 — Définir et concevoir un projet culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser un diagnostic critique de l'existant, en s'appuyant sur des rencontres de professionnels ainsi que sur une analyse du territoire, des aspects économiques, sociaux, touristiques, culturels et environnementaux, afin d'identifier les axes de développement culturel.

Définir les orientations et les objectifs du projet culturel, en s'appuyant sur le diagnostic préalablement réalisé, de manière à répondre aux besoins et enjeux préalablement identifiés.

Traduire le projet culturel en termes d'actions à conduire, en fonction de ses objectifs et de ses finalités, de manière à déterminer les moyens humains et financiers à mobiliser dans le cadre de sa réalisation.

Définir les indicateurs et critères d'évaluation du projet culturel, en fonction de ses objectifs et finalités, de manière à en mesurer les effets et impacts (culturels, sociaux, environnementaux, etc.), de sa mise en oeuvre.

Prospecter les différentes parties prenantes (partenaires institutionnels, professionnels, privés, populations concernées) pouvant accompagner et/ou être mobilisées dans le cadre du projet culturel, en fonction des objectifs, de l'environnement et des spécificités de ce dernier, de manière à développer des partenariats et coopérations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle. Dans le cadre de la définition d'un projet culturel, le candidat devra :

- 1) effectuer un diagnostic critique de l'existant ;
- 2) analyser les résultats du diagnostic (identification des besoins) ;
- 3) identifier les axes de développement culturel.

Mise en situation professionnelle : à l'issue du diagnostic réalisé, le candidat devra proposer un projet culturel et en définir les objectifs.

Mise en situation professionnelle. Dans le cadre d'un projet culturel, le candidat devra :

- 1) décliner les objectifs du projet culturel en termes d'orientations et d'actions à conduire ;
- 2) déterminer les moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation.

Mise en situation professionnelle. A partir d'un projet culturel, le candidat devra :

- 1) définir les critères et indicateurs d'évaluation de ce dernier ;
- 2) évaluer le projet culturel sur la base des indicateurs préalablement définis et en présenter les résultats.

Dossier de production. Dans le cadre d'un projet culturel, le candidat devra :

- 1) identifier et proposer une cartographie des partenaires (réels et/ou potentiels) du projet artistique.
- 2) établir un dossier de production permettant de présenter le projet aux différents partenaires.

RNCP37040BC02 — Gérer les aspects budgétaires, administratifs et juridiques d'un projet culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Etablir le budget prévisionnel du projet culturel, en évaluant et répertoriant l'ensemble des postes de dépenses et de recettes, de manière à estimer les ressources nécessaires au projet.

Effectuer des demandes de subventions, aides, mécénat, sponsoring, partenariats, en collectant les différentes pièces nécessaires à la constitution des dossiers, et en assurant leur suivi administratif auprès des partenaires institutionnels, afin de financer le projet.

Suivre et analyser les évolutions budgétaires du projet culturel, en effectuant des reporting réguliers, de manière à garantir l'équilibre budgétaire et prendre les décisions stratégiques et opérationnelles adéquates.

Établir les différents types de contrats de coproduction, de résidence, de cession, de travail, conventions, etc. nécessaires à la production et à l'exploitation du projet artistique, en tenant compte :

- des réglementations applicables ;
- des accords mutuels entre les parties-prenantes ;
- des spécificités de la production ;

afin de formaliser les engagements avec les différents partenaires/collaborateurs.

Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins nécessaires à l'exploitation des oeuvres, en effectuant les démarches nécessaires, afin de pouvoir reproduire ou diffuser diverses oeuvres préexistantes réalisées par un tiers.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dossier de production : dans le cadre d'un projet culturel, le candidat devra établir et présenter le budget prévisionnel du projet culturel.

Mise en situation professionnelle. Dans le cadre d'un projet culturel, le candidat devra :

- 1) réaliser un dossier de production ;
- 2) identifier les potentielles sources de financement ;
- 3) établir les démarches administratives nécessaires.

Cas pratique : à partir d'un budget réalisé, le candidat devra assurer le suivi budgétaire du projet.

Mise en situation professionnelle. Dans le cadre d'un projet culturel, le candidat devra :

- 1) rédiger une convention de partenariat ;
- 2) rédiger un contrat de travail ;
- 3) rédiger un contrat de cession, de coproduction, de coréalisation, de location ou de mise à disposition.

Mise en situation professionnelle : Dans le cadre d'un projet artistique le candidat devra :

- 1) identifier les organismes de collecte des droits ;
- 2) remplir les demandes d'autorisation afférentes au projet.

RNCP37040BC03 — Organiser la mise en oeuvre d'un projet culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Évaluer l'adéquation des lieux d'accueil aux besoins techniques et artistiques du projet, en s'appuyant sur leurs fiches techniques, afin de procéder - en concertation avec les équipes - aux ajustements nécessaires.

Organiser la logistique des actions culturelles, en effectuant les démarches nécessaires (devis, réservations, suivi des bons de commande, etc.), de manière à en assurer leur bon déroulement.

Coordonner les équipes d'accueil, en s'appuyant sur l'élaboration des feuilles de route et des plannings des intervenants, de manière à organiser l'accueil du projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle. Dans le cadre de l'organisation d'un événement artistique et culturel, le candidat devra :

- 1) identifier et cartographier les différents lieux d'accueil pouvant recevoir l'évènement ;
- 2) produire un dossier technique comprenant la fiche technique du projet et la fiche technique du lieu d'accueil ;
- 3) établir le plan d'implantation.

Mise en situation professionnelle. Dans le cadre de l'organisation d'un événement culturel et artistique, le candidat devra :

- 1) organiser les aspects liés la logistique matérielle du projet (transport du matériel, accessibilité, etc.) ;
- 2) organiser l'accueil, l'hébergement, la restauration et le transport des intervenants.

Mise en situation professionnelle : à partir d'un projet culturel, notamment de son dossier de production, le candidat devra rédiger les feuilles de route et le(s) planning(s) à destination des équipes d'accueil.

RNCP37040BC04 — Concevoir des actions de médiation culturelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Déterminer les publics concernés par la médiation culturelle, en fonction de leurs caractéristiques (âge, CSP, niveau scolaire, handicap, etc.) et/ou de leurs intérêts communs, de manière à concevoir des actions de médiations adaptées.

Elaborer les dispositifs/parcours de médiation culturelle, en définissant les objectifs, les actions à mener, les modalités et critères d'évaluation de ces actions, ainsi que les outils et supports de médiation, de manière à mettre en relation le public visé et les contenus culturels/artistiques.

Concevoir des outils et supports de médiation (images, écrits, supports audio, multimédias, etc.), en veillant à les adapter aux différents types de public, dans le but de faciliter leur compréhension et leur participation à l'activité de médiation.

Elaborer des fiches pratiques, en précisant le déroulé, les moyens, les modalités, et les conditions de réalisation des actions, afin d'outiller les intervenants et médiateurs dans la mise en oeuvre des actions de médiation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : à partir d'une problématique de médiation culturelle soumise par un opérateur culturel, le candidat devra déterminer les publics visés par les actions de médiation culturelle.

Mise en situation professionnelle : à partir d'une problématique de médiation culturelle soumise par un opérateur culturel, le candidat devra concevoir un dispositif/parcours de médiation culturelle.

Mise en situation professionnelle : à partir d'une problématique de médiation culturelle soumise par un opérateur culturel, le candidat devra concevoir des outils/supports de médiation.

Mise en situation professionnelle : à partir d'une problématique de médiation culturelle soumise par un opérateur culturel, le candidat devra élaborer la fiche pratique d'une action de médiation.

RNCP37040BC05 — Communiquer autour du projet et de ses activités culturelles

LISTE DE COMPÉTENCES

Etablir un plan de communication digitale et hors ligne, en définissant et caractérisant les différentes actions à mener ainsi que leurs objectifs, de manière à promouvoir le projet culturel.

Déployer une communication digitale, en s'appuyant sur la réalisation de campagne e-mailing et la diffusion de contenus sur les réseaux sociaux, afin d'accroître la visibilité sur les actions culturelles menées.

Rédiger des communiqués et dossiers de presse à destination des médias, en fonction de leur ligne éditoriale, de la nature du projet ainsi que des publics visés, de manière à informer et rassembler autour du projet culturel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : dans le cadre d'un projet culturel et d'un budget alloué à la communication, le candidat devra élaborer un plan de communication digital et hors ligne permettant d'organiser la promotion du projet culturel.

Mise en situation professionnelle. Dans le cadre de la promotion d'un projet culturel, le candidat devra :

- 1) élaborer les supports de communication en fonction des canaux et des publics visés ;
- 2) déployer une communication online et/ou offline.

Mise en situation professionnelle. Dans le cadre de l'organisation d'événements culturels, le candidat devra réaliser :

- 1) un fichier presse ;
- 2) un communiqué et un dossier de presse.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le responsable de production de projet culturel peut travailler dans le secteur des expositions, du spectacle-vivant (théâtre, danse, musique, arts de la rue et cirque), du cinéma et de l'audiovisuel ou du patrimoine et pour des institutions culturelles publiques ou privées, spécialisées ou polyvalentes : centres culturels, musées, lieux d'exposition, théâtre, médiathèque, cinéma, salles de spectacle, festival, monuments historiques. Ces institutions peuvent aller d'une dizaine à plusieurs centaines de salariés. Dans les institutions de taille importante, il pourra travailler soit dans un service de la production ou de la programmation, soit celui des publics. Il peut également travailler pour des sociétés de production ou de communication événementielle, ou directement pour des artistes ou des compagnies. Dans ce dernier cas, il peut travailler comme salarié de l'artiste ou de la compagnie ou en

indépendant pour plusieurs artistes et compagnies qui mutualisent leurs moyens pour financer un poste de responsable de production. Si certaines sociétés de production ou agences événementielles peuvent être de taille importante, la majorité des structures citées ne comptent que quelques salariés

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le métier de responsable de production de projets culturels peut prendre différentes appellations en fonction des organisations et des lieux où il exerce, notamment :

- responsable/directeur de production ;
- responsable de projets culturels ;
- chargé de développement des publics ;
- médiateur culturel ;
- production manager ;
- adjoint de production ;
- adjoint à la culture ;
- chargé de production/assistante de production ;
- directeur artistique.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 959 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	93 613
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	53 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en première année se fait après l'obtention du baccalauréat.

Admissions parallèles en deuxième et troisième années possibles sur dossier en fonction du parcours académique et du projet personnel. Il est obligatoire d'avoir validé une première année d'enseignement supérieur pour entrer en deuxième année, d'avoir validé une première et une deuxième année d'enseignement supérieur pour entrer en troisième année. Le dossier d'admission, construit en fonction des blocs de compétences de la formation, permet de positionner le candidat afin de valider sa demande d'admission parallèle.

L'admission se fait sur dossier puis entretien.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les prérequis détaillés ci-dessous correspondent aux prérequis de passage de la certification selon les différentes modalités d'accès (hors VAE).

En formation initiale avec effet cumulatif :

- être titulaire d'une certification de niveau 4 (baccalauréat ou un diplôme équivalent - diplôme étranger) ;

- avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire habilité.

En apprentissage ou contrat de professionnalisation :

- cursus en 3 ans : être titulaire d'une certification de niveau 4 et avoir effectué un cursus de formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire habilité ;
- cursus en 2 ans : être titulaire d'une certification de niveau 4, avoir validé une première année d'enseignement supérieur et avoir effectué un cursus de formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire habilité ;
- cursus en 1 an : être titulaire d'une certification de niveau 5 ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger) et avoir effectué un cursus de formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire habilité.

En formation professionnelle :

- avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire habilité ;

Et :

- être titulaire d'un baccalauréat et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de minimum de 36 mois ;

Ou :

- être titulaire d'un diplôme de niveau 4, avoir validé une première année d'enseignement supérieur et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de minimum 24 mois ;

Ou :

- être titulaire d'une certification de niveau 5 ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger) et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de minimum 12 mois.

Dérogations spécifiques : si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, il devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes, etc.). Ce dispositif de valorisation des acquis se rapprocherait d'une VAE Mixte.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de quatre membres dont 50% de professionnels :

- le directeur de l'école ou son représentant ;
- un responsable pédagogique ou un enseignant formateur ;
- deux professionnels externes exerçant dans le métier visé.

L'organisme mentionne que la parité employeur/salarié est contrôlée.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 702 €
Selon la branche	6 300 € – 7 980 €
Prise en charge	Branches concernées
7 702 €	Valeur par défaut · 206 branches
7 980 €	CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique, CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel
7 849 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 070 €	CPNEF de la Publicité
7 000 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)

Base légale

Date de décision 23/11/2022

Durée de l'enregistrement 2 ans

Date d'échéance de l'enregistrement 23/11/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	76	0	96 %	—
2020	82	0	93 %	—
2019	36	0	100 %	79 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP31168

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39603

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP31168

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37040/>